

<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		<b>LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ DES ILES SOUS-LE-VENT</b>
--	---	---

**DÉLIBÉRATION MUNICIPALE**  
**N° 33/22 du 10 mars 2022**  
*Fixant le montant des provisions du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2022.*

Convocation N° 61/22 du 04 mars 2022	L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 04 mars 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération .....	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri												
	4. Mme AHARA épouse RUA Liliane		X	Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia												
Nombre de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>En exercice</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> <tr><td>Quorum</td><td style="text-align: center;">14</td></tr> <tr><td>Présents</td><td style="text-align: center;">18</td></tr> <tr><td>Absents</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Représentés</td><td style="text-align: center;">9</td></tr> <tr><td>Votants</td><td style="text-align: center;">27</td></tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	18	Absents	9	Représentés	9	Votants	27	6. Mme TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	18															
Absents	9															
Représentés	9															
Votants	27															
	7. M HIRO Toni, Tuteraiponi, Pierre	X														
	8. Mme GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	Mme MANEA épouse TAEA Jeannette												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) M. LACHAUX Gérald	10. Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Mme TAAE épouse TEPU Naïva												

Délibération municipale n° 33/22 du 10 mars 2022

*Fixant le montant des provisions du budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2022*

	12.	Mme TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannine	X		
	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai		X	Donne pouvoir à Monsieur TEFAAITE Daniela
	14.	Mme SANQUER épouse GOUPIIL Juliana, Hermina, Françoise	X		
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Erla		X	Donne pouvoir à Monsieur HIRO Toni
	16.	M. TERIHAUNUI Hiomal		X	Donne pouvoir à Monsieur BECQUET Patrick
	17.	Mme TUHEIAVA Odette épouse TAUATITI		X	Donne pouvoir à Monsieur TEFAAITE Etienne
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme MARAHITI Arlana	X		
	24.	M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25.	M. TEFAAITE Etienne	X		
	26.	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27.	M. BUTSCHER Roland		X	Mme MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata

**Sens du vote :**

Unanimité  
Adoption  
Rejet

Majorité  
Nombre voix « Pour »  
Nombre de voix « Contre »  
Nombre de voix « Abstention »

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Délibération municipale n° 33/22 du 10 mars 2022

Fixant le montant des provisions du budget annexe de l'eau au litre de l'exercice 2022

- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération du Conseil d'exploitation n° 03/22 du 10 mars 2022 portant avis des provisions 2022 du budget annexe unique de l'eau;
- Vu** la délibération n° 29/22 du 10 mars 2022 approuvant le budget annexe de l'eau de l'exercice 2022 ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 10 mars 2022,

**ADOpte**

- Article 1<sup>er</sup>** : Le Conseil municipal fixe le montant des provisions du budget annexe de l'eau de l'exercice 2022 à Deux millions deux cent trente-quatre mille neuf cent soixante-douze francs CP (2.234.972 FCP).
- Article 2** : La dépense correspondante sera imputée à l'article 6817 du budget général – Exercice 2022.
- Article 3** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 10 mars 2022,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent  
le 19 MAR. 2022  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le

19 MAR. 2022



**Le Maire**